

Heureusement toutes blessures sont peu graves. Revenons en cette circonstance le rôle actif de la jeunesse catholique que l'on vit au premier rang.

Certes il n'est pas permis de désespérer de la situation lorsqu'il se trouve encore d'aussi bons chrétiens ne craignant rien pour défendre leur foi et leur patrie.

**A l'église**

Quelques minutes l'église fut archicomble pour le Salut de réparation en présence de S. Sacrement exposé.

Notre grande douleur est de croire que bientôt nous n'aurons plus de liberté religieuse et que nos églises seront fermées.

Demondons pardon à Dieu pour le sacrilège qui visent à s'accomplir. Demondons pardon à Dieu pour les malheurs, pitié et misère pour la France qui est plétine par ses francs maçons.

Les malices des hommes, la puissance des ténés sont décalées, mais très sûrement Dieu réserve sa vengeance et son triomphe qui arriveront aux heures marquées.

Ces paroles qui trouvaient tant d'écho dans les cœurs produisaient une profonde impression sur ces francs catholiques de Bérésé qui chantaient avant de se séparer le fameux cantique des hommes :

Notre grand espoir est de croire que bientôt nous n'aurons plus de liberté religieuse et que nos églises seront fermées.

Une journée comme celle-ci n'est pas un cadeau pour la religion. La provocation de nos persécution a été une splendide et impénétrable manifestation d'amour, de fidélité et de réparation.

En quittant leur chère église, les bons catholiques de Bérésé ont recueilli, pour les conserver comme des reliques, à montrer aux futurs générations, les débris de la porte réduite en ruine.

Après avoir terminé les opérations à Bérésé les soldats et les gendarmes se dirigèrent sur Mons-en-Pévèle, escortant le percepteur, pas encore remis de son émotion.

Après avoir terminé les opérations à Bérésé les soldats et les gendarmes se dirigèrent sur Mons-en-Pévèle, escortant le percepteur, pas encore remis de son émotion.

Après avoir terminé les opérations à Bérésé les soldats et les gendarmes se dirigèrent sur Mons-en-Pévèle, escortant le percepteur, pas encore remis de son émotion.

Après avoir terminé les opérations à Bérésé les soldats et les gendarmes se dirigèrent sur Mons-en-Pévèle, escortant le percepteur, pas encore remis de son émotion.

Après avoir terminé les opérations à Bérésé les soldats et les gendarmes se dirigèrent sur Mons-en-Pévèle, escortant le percepteur, pas encore remis de son émotion.

qu'à entamer assez sérieusement le panneau où se trouve la serrure. Par là brèche aperçue un bûndage solide que l'on a pour abriter qu'avec des instruments plus forts.

Forcé est donc d'abandonner l'ouvrage commencé, mais de rage les sœurs brisent les serrures. Les démolisseurs s'en vont en laissant une petite porte de derrière que l'on croit un devoir présenter qu'une faible résistance.

Mais nouvelle découverte, la porte est de bois; il faut la découper par petits morceaux, puis on rencontre une seconde porte plus épaisse encore; les sœurs s'en vont en laissant une petite porte de derrière que l'on croit un devoir présenter qu'une faible résistance.

Enfin la seconde porte est brisée, mais un troisième se présente, c'est encore une porte. La colère des hommes du génie n'a plus de bornes; ils frappent en jurant horriblement et parvienne, sans cesse mal, à faire une brèche grande ouverte par laquelle on voit des chaises, des bancs, des poutres, tout cela échappé.

Bientôt les chaises volent à travers la foule qui alors se fâche. Le commissaire est obligé de prier les soldats d'user de plus de modération, car s'il y a des blessés, la situation peut devenir grave.

M. Brocat, président du conseil de fabrique, fait observer à M. Gressard, tout l'indignité de cette scène scandaleuse. Le commissaire répond: Pourquoi n'avez-vous pas ouvert sans résistance?

M. Brocat. — Fendez-vous que nous allons nous laisser spolier sans nous y opposer? M. Gressard. — Mais enfin, Monsieur, l'inventaire n'est qu'une mesure de conservation destinée à assurer une dévotion régulière des biens.

M. Brocat. — On connaît ce raisonnement. Nous catholiques, propriétaires de nos églises, nous sommes décidés à ne pas nous laisser voler. Il est tout naturel qu'on prenne des mesures contre ceux qui veulent s'emparer du bien d'autrui.

M. Gressard. — Enfin c'est la loi, n'est-ce pas? Je ne connais que ça. M. Brocat. — Mais, Monsieur, l'inventaire n'est qu'une mesure de conservation destinée à assurer une dévotion régulière des biens.

M. Brocat. — On connaît ce raisonnement. Nous catholiques, propriétaires de nos églises, nous sommes décidés à ne pas nous laisser voler. Il est tout naturel qu'on prenne des mesures contre ceux qui veulent s'emparer du bien d'autrui.

M. Gressard. — Enfin c'est la loi, n'est-ce pas? Je ne connais que ça. M. Brocat. — Mais, Monsieur, l'inventaire n'est qu'une mesure de conservation destinée à assurer une dévotion régulière des biens.

M. Brocat. — On connaît ce raisonnement. Nous catholiques, propriétaires de nos églises, nous sommes décidés à ne pas nous laisser voler. Il est tout naturel qu'on prenne des mesures contre ceux qui veulent s'emparer du bien d'autrui.

M. Gressard. — Enfin c'est la loi, n'est-ce pas? Je ne connais que ça. M. Brocat. — Mais, Monsieur, l'inventaire n'est qu'une mesure de conservation destinée à assurer une dévotion régulière des biens.

M. Brocat. — On connaît ce raisonnement. Nous catholiques, propriétaires de nos églises, nous sommes décidés à ne pas nous laisser voler. Il est tout naturel qu'on prenne des mesures contre ceux qui veulent s'emparer du bien d'autrui.

M. Gressard. — Enfin c'est la loi, n'est-ce pas? Je ne connais que ça. M. Brocat. — Mais, Monsieur, l'inventaire n'est qu'une mesure de conservation destinée à assurer une dévotion régulière des biens.

Chambre de Commerce. — Les élections pour les élections de la Chambre de Commerce de Roubaix, ont eu lieu le 21 décembre 1874 et du décret du 22 janvier 1875 sont convoqués au dimanche 9 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de 6 membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour une durée de 6 ans, en remplacement de MM. Elvy Durieux, Emile Roussé, Eugène Moitte, Florien Chapt, Jules Masurel et Louis Leclercq-Quet, tous démissionnaires en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra à la mairie de Roubaix, salle des adjudications, sous la présidence du maire, assisté de 4 assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à 4 h. du matin et fermé à 4 h. du soir. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Sont éligibles: Tout commerçant et tout citoyen âgé de 30 ans, inscrit à la patente d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, domicilié au moment de l'élection dans le territoire de la Chambre; toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de Société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions de moralité et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un 2<sup>e</sup> tour, il sera procédé le dimanche suivant à 10 heures, et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Les élections se feront au scrutin de liste. Les électeurs inscrits sur la liste de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour le dimanche 9 décembre prochain, à deux heures de l'après-midi.

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Chambre de Commerce. — Les élections pour les élections de la Chambre de Commerce de Roubaix, ont eu lieu le 21 décembre 1874 et du décret du 22 janvier 1875 sont convoqués au dimanche 9 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de 6 membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour une durée de 6 ans, en remplacement de MM. Elvy Durieux, Emile Roussé, Eugène Moitte, Florien Chapt, Jules Masurel et Louis Leclercq-Quet, tous démissionnaires en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra à la mairie de Roubaix, salle des adjudications, sous la présidence du maire, assisté de 4 assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à 4 h. du matin et fermé à 4 h. du soir. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Sont éligibles: Tout commerçant et tout citoyen âgé de 30 ans, inscrit à la patente d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, domicilié au moment de l'élection dans le territoire de la Chambre; toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de Société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions de moralité et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un 2<sup>e</sup> tour, il sera procédé le dimanche suivant à 10 heures, et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Les élections se feront au scrutin de liste. Les électeurs inscrits sur la liste de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour le dimanche 9 décembre prochain, à deux heures de l'après-midi.

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Chambre de Commerce. — Les élections pour les élections de la Chambre de Commerce de Roubaix, ont eu lieu le 21 décembre 1874 et du décret du 22 janvier 1875 sont convoqués au dimanche 9 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de 6 membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour une durée de 6 ans, en remplacement de MM. Elvy Durieux, Emile Roussé, Eugène Moitte, Florien Chapt, Jules Masurel et Louis Leclercq-Quet, tous démissionnaires en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra à la mairie de Roubaix, salle des adjudications, sous la présidence du maire, assisté de 4 assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à 4 h. du matin et fermé à 4 h. du soir. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Sont éligibles: Tout commerçant et tout citoyen âgé de 30 ans, inscrit à la patente d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, domicilié au moment de l'élection dans le territoire de la Chambre; toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de Société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions de moralité et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un 2<sup>e</sup> tour, il sera procédé le dimanche suivant à 10 heures, et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Les élections se feront au scrutin de liste. Les électeurs inscrits sur la liste de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour le dimanche 9 décembre prochain, à deux heures de l'après-midi.

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Chambre de Commerce. — Les élections pour les élections de la Chambre de Commerce de Roubaix, ont eu lieu le 21 décembre 1874 et du décret du 22 janvier 1875 sont convoqués au dimanche 9 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de 6 membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour une durée de 6 ans, en remplacement de MM. Elvy Durieux, Emile Roussé, Eugène Moitte, Florien Chapt, Jules Masurel et Louis Leclercq-Quet, tous démissionnaires en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra à la mairie de Roubaix, salle des adjudications, sous la présidence du maire, assisté de 4 assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à 4 h. du matin et fermé à 4 h. du soir. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Sont éligibles: Tout commerçant et tout citoyen âgé de 30 ans, inscrit à la patente d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, domicilié au moment de l'élection dans le territoire de la Chambre; toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de Société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions de moralité et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un 2<sup>e</sup> tour, il sera procédé le dimanche suivant à 10 heures, et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Les élections se feront au scrutin de liste. Les électeurs inscrits sur la liste de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour le dimanche 9 décembre prochain, à deux heures de l'après-midi.

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

Le commissaire s'y oppose et comme M. le Curé ne veut pas se laisser spolier, il a fait appeler deux gendarmes pour le faire taire, mais leur résistance, furent poussés violemment à une certaine distance au-delà du cordon des troupes.

Il fallut se retirer dans la main-mise de l'Etat sur les propriétés de l'église et de la commune, et opérer un inventaire ridicule loin des regards. Les portes furent crochétées, les serrures brisées, la sacristie fouillée, et tout cela en quelques minutes.

Beau pays! Et l'armée française doit gagner de ces victoires et servir à faciliter de ces tristesses exploités!

**CHOCOLAT THOMAS**

CHOCOLAT THOMAS & Co. LILLE

**TOURCOING**

Institut du Sacré-Cœur

Les fêtes que nous avions annoncées ont eu un succès magnifique. Plus de deux cents anciens avaient répondu à l'appel de leur cher collège et le jubilé du bon M. Heinrich, le professeur de musique aimé de tous, a revêtu un caractère sans précédent.

Midi la messe pour les défunts a été célébrée par M. le Supérieur; l'après-midi, les élèves de l'Institut ont joué un concert. Les fêtes de Tourcoing: M. J. Wilbaux, P. Deldyck, M. Polet, Vandepitte se sont fait applaudir grandement.

Du banquet, nous ne dirons qu'un mot: il fut délicieux et le charme des discours qu'on y entendit et de la musique qu'on y fit, valait le mot qui était sans reproche. On avait le Brouteloux... On fut encore pour le séane qui fut donné devant une salle archicomble. Les Plaidiers sont une jolie chose, mais il faut la voir jouer par des acteurs et des artistes comme ceux que nous avons applaudis, pour bien goûter ces fêtes artistiques et si fines. La Symphonie du Collège est également distinguée et vaudra, elle aussi, plus d'une musique fameuse.

Les mariages de la Sainte-Catherine. — Trente-cinq mariages ont été célébrés, par le sacristain de la Sainte-Catherine, M. Loomie, adjoint au maire, se tiendra à la disposition des intéressés à partir de 9 h. 10 du matin pour les formalités du mariage civil.

Le conseil municipal de Tourcoing, a été réuni hier à 8 heures pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Loomie, démissionnaire pour raisons de santé.

M. Jules Duvion, président, après avoir exprimé les regrets unanimes du conseil municipal de la nomination de cinq membres, pour le conseil municipal de Tourcoing, a été réuni hier à 8 heures pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Loomie, démissionnaire pour raisons de santé.

Chambre de Commerce. — Une élection pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce de Tourcoing, aura lieu le mardi 12 décembre à 9 heures du matin à 8 heures du soir, dans le hall d'audience de la Justice de Paix.

Il s'agit de procéder à la nomination de cinq membres, pour le conseil municipal de Tourcoing, a été réuni hier à 8 heures pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Loomie, démissionnaire pour raisons de santé.

Accidents de travail. — Gaston Olivier, 34 ans, homme de peine, rue du Conditionnement, 31, a été blessé à la main gauche, contusion au côté gauche, plaie à la tête et lombo d'un échafaudage. Docteur Placard; repos de huit jours.

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi, à 8 heures du soir, dans l'atelier de la fabrique de M. J. Wilbaux, rue Saint-Pierre. Un pou de boue était tombé sur un bec de gaz, s'enflamma. Le feu se communiqua aux autres bécans et s'éleva en un instant à une hauteur de six mètres. Les ouvriers, au moyen d'appareils extincteurs, ont parvenu à éteindre le feu. Les dégâts, évalués à environ 800 francs; il y a assurés.

Malade sur la voie publique. — Jeudi, à 11 h. 15, rue de la Vierge, un homme de peine, Jules Durand, 42 ans, rue de la Gare, 18, a été trouvé étendu sur la voie publique. Le sang lui sortait de la bouche et des oreilles. Le docteur Vandepitte lui donna quelques soins, mais il mourut à l'hôpital. Le sang lui sortait de la bouche et des oreilles. Le docteur Vandepitte lui donna quelques soins, mais il mourut à l'hôpital. Le sang lui sortait de la bouche et des oreilles. Le docteur Vandepitte lui donna quelques soins, mais il mourut à l'hôpital.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Etat-civil de Tourcoing du 21 novembre

Naissances: — Georges Harrois, rue de la Gare, 18; — Corinne Harrois, rue de la Gare, 18; — Blaise Harrois, rue de la Gare, 18.

Mariages: — Limpas Auguste, directeur de fabrique, et Marie-Louise, sans profession, rue de la Gare, 18; — Delphine Harrois, sans profession, et Louis Harrois, sans profession, rue de la Gare, 18.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

**QUE DIT LE CHIFFRE**

VOIR EN DERNIERE PAGE

Accidents de travail. — Robert Montfort, rue du Centre, 18, a été blessé à la main droite, contusion au côté droit, plaie à la tête et lombo d'un échafaudage. Docteur Placard; repos de huit jours.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

**MOUVAUX**

Magnifique réunion. — Mercredi soir, les membres de la Jeune-France se sont réunis, comme d'habitude, pour la messe, à la grande messe du Sacré-Cœur.

Tous les jeunes gens s'étaient fait un devoir d'assister à cette messe, qui a été célébrée par M. le Supérieur. Les fêtes de Tourcoing: M. J. Wilbaux, P. Deldyck, M. Polet, Vandepitte se sont fait applaudir grandement.

Un vol d'outils. — Jeudi matin, un ouvrier de MM. Dhery et Polet, fabricateurs, rue de la Gare, 18, a été surpris par un voleur, dans un chantier de la rue de la Gare, de la disparition de ses outils et d'un tingo de plomb.

**WASQUEHAL**

Accidents de travail. — Robert Montfort, rue du Centre,